

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 14307

présenté par

Mme Sabatini et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Dans la liste des indicateurs est prévu un indicateur exposant le nombre de licenciement pour inaptitude de salariés de plus de cinquante ans ainsi que leur taux de reclassement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'emploi des séniors doit être une priorité de la politique de l'emploi.

Cet amendement propose d'ajouter dans la liste des indicateurs un indicateur exposant le nombre de licenciements pour inaptitude de salariés de plus de 50 ans ainsi que leur taux de reclassement.